

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a fixé par délibération du 23 mai 2025 la nouvelle taxe pour le service « repas sur roues ».

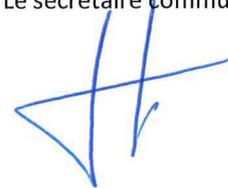
La délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 10 juillet 2025, réf. : FC05-2025-A264. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 25 juillet 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu